

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2023 à 20h00 selon convocation en date du 13 février 2023.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - BESSE - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)
M SIRIEIX (a donné procuration à Mme BRAULT)
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : MTRONCHE et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2023-011 : Convention de Fourrière Animale

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention proposée par Mme VIDAL Jennifer « Les crocs de l'empereur » concernant un service de fourrière pour les chiens.

En effet, la commune de Liginiac ne dispose pas des infrastructures ni du personnel nécessaire pour la mise en place d'une fourrière animale cependant obligatoire.

Il convient donc de signer une convention avec un prestataire habilité à exercer cette compétence en lieu et place de la commune. Une redevance fixée à 0.75 € par an et par habitant (sans capture ni transport) sera versée au refuge en guise de rémunération.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents permettant de mener à bien cette affaire.

Membres	13
Présents	8
Représentés	4
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 21 février 2023.

Au registre sont les signatures
Le Maire, Frédéric BIVERT.



Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le 
ID : 019-211911300-20230217-DCM2023011B-DE